ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 55171

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur la situation des fonctionnaires d'Afrique du Nord anciens combattants dont la demande d'indemnisation en reclassement pour préjudice de carrière n'a pas encore été examinée. L'examen de leur dossier est actuellement suspendu à la réactivation des commissions administratives de reclassement. Or les CAR ne se sont pas réunies depuis janvier 1998, date à laquelle le mandat de leurs membres est arrivé à échéance. Cette situation est particulièrement injuste à l'égard des anciens fonctionnaires qui restent à indemniser en application de la loi du 3 décembre 1982, modifiée par la loi du 8 juillet 1987. C'est la raison pour laquelle il souhaiterait savoir si le nouveau décret relatif à la mise en place des CAR sera publié prochainement afin que les nombreux rapatriés dont le dossier est resté en suspens puissent enfin obtenir réparation du préjudice de carrière qu'ils ont subi.

Texte de la réponse

Le décret n° 94-993 du 16 novembre 1994 pris pour l'application des dispositions de l'article 9 de la loi n° 82-1021 du 3 décembre 1982 relative au règlement de certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord, de la guerre d'Indochine ou de la Seconde Guerre mondiale, a fixé les règles de composition et de fonctionnement des commissions administratives de reclassement. Les mandats des membres de ces commissions sont en cours de renouvellement afin de permettre la tenue de ces commissions et de terminer l'examen des derniers dossiers en instance.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Lenoir
Circonscription : Orne (2e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 55171
Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires
Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État
Ministère attributaire : fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 décembre 2000, page 6949
Réponse publiée le : 5 février 2001, page 830